

Jean-Paul Charvet
2 février 2005

2005, année charnière : la France agricole et rurale transformée en un vaste champ d'expérimentation

Jean-Paul Charvet est Professeur de géographie à l'Université Paris X - Nanterre.

Les évolutions des dernières décennies avaient déjà engendré de profonds bouleversements dans les campagnes françaises (Charvet, 1977). Les réformes de la Politique Agricole Commune de 1992, puis de 1999 (Agenda 2000) avaient ensuite encouragé l'émergence de nouveaux modèles de production agricole. Avec la réforme actuelle - dont les grandes lignes ont été tracées par l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 - on entre dans une nouvelle phase de transformation profonde de la PAC. Sous la pression des nouvelles demandes adressées à l'agriculture par la société globale (traçabilité et qualité des produits, sécurité alimentaire, bien être animal, meilleure gestion de l'environnement ...) et des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC, la PAC entame, peu de temps après la réforme précédente, une authentique mutation (Charvet, 2004). Cette nouvelle PAC doit être mise en place dans l'Union européenne entre 2005 et 2007. Pour la France ce sera en 2006, mais avec une année d'expérimentation en 2005.

Désormais le « second pilier » de la PAC (le pilier rural) devient prioritaire. Ceci s'accompagne d'un **découplage des aides** (mise en place d'un droit à prime ou à paiement unique (DPU) par exploitation, droit indépendant des quantités produites et de la nature des productions), d'une **modulation des aides** (les grandes exploitations recevront un peu moins d'aides, ce qui permettra de financer davantage le développement rural) et d'une **écoconditionnalité des aides** (le paiement intégral des aides sera soumis au respect de 18 réglementations - complexes - en matière de gestion de l'environnement et de sécurité alimentaire).

Ces différentes mesures, qui vont être testées sur le terrain en 2005, répondent aux nouvelles demandes adressées à l'agriculture. Leur mise en œuvre apparaît toutefois particulièrement complexe, certains n'hésitant pas à parler de nouvelle usine à gaz bruxelloise. En outre, en faisant une place toujours plus grande à la concurrence et au marché (d'autant plus que les nouvelles aides découplées ou « droits à produire » feront eux-mêmes l'objet d'un marché), en imposant de coûteuses mise aux normes environnementales que tous ne pourront pas réaliser et en pénalisant davantage les régions « intermédiaires » (régions de « petites terres » aux capacités agronomiques limitées) que les régions plus favorisées au travers des mécanismes de modulation des aides, on a toute chance d'arriver à une concentration de plus en plus marquée des structures d'exploitation agricoles et à un renforcement des principaux bassins de production agricole spécialisés.

L'année 2005 - année d'expérimentation - nous dira si les évolutions risquent effectivement de s'opérer dans ces directions, donc dans des directions qui sont à l'opposé de celles d'un développement rural équilibré qui sont officiellement mises en avant. Alors qu'une

simplification des réglementations s'impose manifestement, les géographes seront bien placés au travers de leurs approches par les territoires pour suivre les évolutions à venir qu'il s'agisse d'analyser les relations des exploitations agricoles à leur environnement, la réorganisation des bassins de production spécialisés ou les évolutions des régions « intermédiaires ». Mais la plus grande incertitude réside dans le fait que désormais l'agriculteur pourra tout à fait opter non seulement pour une désintensification ou une simplification de sa production, mais aussi pour la possibilité de ne plus produire du tout ...

Jean-Paul Charvet

Bibliographie sommaire :

- Charvet J-P, 1997, *La France agricole dans son environnement européen et mondial*, Liris, 192 p.
- Charvet J-P, 2004, *L'alimentation dans le monde, mieux nourrir la planète*, Larousse, collection Petite Encyclopédie, 128 p.

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net